

No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 20 JUIN 2016, À 19 h 30, AU 19, AVENUE
MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

SONT PRÉSENTS :

M.	Claude Martel	Maire
M.	Sébastien Langlois	Conseiller
M.	Réjean Girard	Conseiller
Mme	Carole Deschênes	Conseillère
M.	Yves Montigny	Conseiller
Mme	Léa Thibault	Conseillère
Mme	Reina Savoie-Jourdain	Conseillère
M.	Yvon Boudreau	Conseiller

EST ABSENT :

M.	Alain Charest	Conseiller
----	---------------	------------

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Annick Tremblay	Greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Claude Martel, constatant quorum, ouvre la séance à 19 h 30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance en ajoutant le point suivant aux affaires nouvelles :

6.2 Intercar - Demande de révision - Décision de la Commission des transports du Québec

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MAI 2016

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2016, à 19 h 30, a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Léa Thibault

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Baie-Comeau tenue le 16 mai 2016, à 19 h 30, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2016-165

Rés. 2016-166



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

4.1 Comité général du 13 juin 2016

4.1.1 Réforme du réseau de la santé et des services sociaux - Appui à l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS)

Rés. 2016-167

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2016-05 et d'appuyer les démarches de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) visant à maintenir les services des laboratoires médicaux des hôpitaux de notre région.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2 Mesure disciplinaire - Numéro d'employé 419

Rés. 2016-168

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2016-06 et d'imposer à l'employé portant le numéro 419 une suspension sans solde de trois (3) mois. La direction du service concerné déterminera les dates de cette suspension, et ce, selon les besoins du service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.3 Remplacement de la résolution 2013-314 - Modification « avenue Talon » pour « ruelle Talon »

Rés. 2016-169

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2016-28 et de modifier « avenue Talon » pour « ruelle Talon », pour la partie comprise entre les avenues Chapais et Marquette, et ce, afin d'être conforme à la réglementation d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.4 Nommer la salle de patrouille du Mont Ti-Basse « Salle Napoléon-Martin »

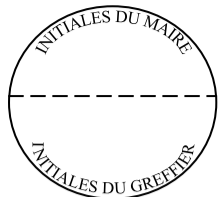
Considérant que monsieur Napoléon Martin est décédé le 14 février 2014;

Considérant que monsieur Napoléon Martin a été l'un des piliers de la patrouille à Baie-Comeau en occupant plusieurs postes en plus de recevoir des récompenses pour son implication dans la patrouille canadienne de ski;

Considérant qu'il est opportun de lui rendre un hommage en officialisant le nom de la salle de patrouille;

Rés. 2016-170

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2016-42 ainsi qu'à la recommandation du comité de toponymie portant le numéro CT16-04 et d'accepter d'officialiser le nom de la salle de patrouille du Mont Ti-Basse pour « Salle Napoléon-Martin ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.5 Changer le nom de la rue de l'Hôpital pour la rue « des Hospitalières »

Considérant que la contribution des soeurs Hospitalières dans la communauté est importante;

Considérant que la rue de l'Hôpital est un endroit lié à la présence des soeurs Hospitalières;

Rés. 2016-171

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2016-43 ainsi qu'à la recommandation du comité de toponymie portant le numéro CT16-05 et d'accepter de changer et d'officialiser le nom de la rue de l'Hôpital pour la rue « des Hospitalières ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.6 Nomination d'un pompier permanent - Service de la sécurité publique - protection incendie

Rés. 2016-172

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2016-24 afin de procéder à l'engagement de monsieur Robin Gagnon au poste de pompier permanent, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat des pompières et pompiers du Québec, section locale Baie-Comeau, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.7 Politique relative à l'usage de drogues, d'alcool et de médicaments dans le milieu de travail

Rés. 2016-173

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

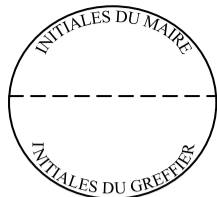
De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2016-26 afin d'adopter la Politique relative à l'usage de drogues, d'alcool et de médicaments dans le milieu de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.8 Bourses scolaires 2017-2021

Rés. 2016-174

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du coordonnateur aux communications et du service à la clientèle portant le numéro CO2016-12 et de participer aux différents galas méritas des écoles de Baie-Comeau par les contributions suivantes pour les années 2017 à 2021 :

- Cégep de Baie-Comeau : Bourse de 1 000 \$;
- Polyvalente des Baies : Bourse de 250 \$;
- École secondaire Serge-Bouchard : Bourse de 250 \$;
- École Baie-Comeau High School : Bourse de 250 \$;
- Centre de formation professionnelle et générale Manicouagan : Bourse de 250 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.9 Demande d'aide financière - Croisières Baie-Comeau - Projet Espaces Beau Comois

Rés. 2016-175

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro ACT2016-17 et d'accorder une aide financière de 40 000 \$ à l'organisme Croisières Baie-Comeau inc. pour son projet « Espaces Beau Comois ». Ce montant sera puisé à même le Fonds Toulnostouc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.10 Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2016-176

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport du directeur des technologies de l'information portant le numéro TI2016-05 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ pour le mois de mai 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.11 Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2016-177

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2016-05 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ pour le mois de février 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

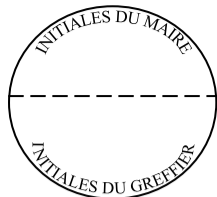
4.1.12 Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2016-178

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2016-06 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ pour le mois de mars 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.1.13 Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2016-179

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2016-07 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ pour le mois d'avril 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.14 Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2016-180

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2016-08 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ pour le mois de mai 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.15 Appel d'offres 16-10 - Acquisition d'un camion nacelle

Rés. 2016-181

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2016-09 et d'accorder le contrat de fourniture d'un camion nacelle à Camions International Élite Ltée pour un montant de 382 820,13 \$, taxes incluses, et d'autoriser l'appel d'offres pour le financement par crédit-bail de cette acquisition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.16 Plan d'implantation et d'intégration architecturale - 830 à 846, rue De Puyjalon

Considérant que l'ensemble du projet est nécessaire afin de corriger une problématique de construction du bâtiment;

Considérant que la modification à la pente du toit engendre la création d'un parapet recouvert de tôle architecturale de couleur brune;

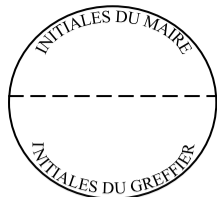
Considérant que la nature du projet, soit une modification à la pente du toit, n'affecte pas la mise en valeur des bâtiments du secteur;

Rés. 2016-182

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2016-12 et d'accepter la demande concernant le Plan d'implantation et d'intégration architecturale permettant le projet de réparation au niveau de la toiture pour le bâtiment commercial sis au 830 à 846, rue De Puyjalon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.1.17 Plan d'implantation et d'intégration architecturale - 158, avenue Champlain

Considérant que la construction de la résidence est bénéfique pour le voisinage et compatible avec le bien patrimonial du secteur Sainte-Amélie;

Considérant que la nature du projet conserve les proportions, la forme, les éléments de composition et les matériaux des bâtiments avoisinants et respecte le patrimoine architectural du secteur, entre autres, à l'égard du toit, de la fenestration, des galeries, des saillies, des lucarnes, des corniches et des matériaux;

Rés. 2016-183

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2016-13 et d'accepter la demande concernant le Plan d'implantation et d'intégration architecturale permettant la construction d'une résidence bifamiliale isolée au 158, avenue Champlain, se situant dans le quartier patrimonial Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.18 Renouvellement du cautionnement pour la Société d'aménagement et d'exploitation des parcs

Considérant que la Société d'aménagement et d'exploitation des parcs désire obtenir une marge de crédit de 250 000 \$ d'une institution financière;

Considérant que cette institution financière exige que la Municipalité se porte caution de cette obligation;

Considérant qu'une autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire est nécessaire;

Rés. 2016-184

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport du trésorier adjoint portant le numéro TR2016-08, afin :

Que la Municipalité se porte caution de la Société d'aménagement et d'exploitation des parcs pour une somme de 250 000 \$, pour une période de 5 ans, selon les conditions mentionnées dans l'offre de renouvellement et d'amendement;

Que la Municipalité demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, l'autorisation de se porter caution de cette obligation;

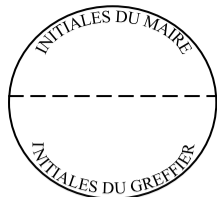
Que le maire et le trésorier adjoint soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Baie-Comeau, le cautionnement relatif à l'offre de renouvellement et d'amendement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.19 Renouvellement du cautionnement pour la Corporation plein air Manicouagan

Considérant que la Corporation plein air Manicouagan désire obtenir une marge de crédit de 175 000 \$ d'une institution financière;

Considérant que l'institution financière exige que la Municipalité se porte caution de cette obligation;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Considérant qu'une autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire est nécessaire;

Rés. 2016-185

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport du trésorier adjoint portant le numéro TR2016-09, afin :

Que la Municipalité se porte caution de la Corporation plein air Manicouagan pour une somme de 175 000 \$, pour une période de 5 ans, selon les conditions mentionnées dans l'offre de renouvellement et d'amendement;

Que la Municipalité demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, l'autorisation de se porter caution de cette obligation;

Que le maire et le trésorier adjoint soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Baie-Comeau, le cautionnement relatif à l'offre de renouvellement et d'amendement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.20 Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2016-186

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport du trésorier adjoint portant le numéro TR2016-11 et d'approuver le rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ pour le mois de mai 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.21 Listes de comptes 2016-14, 2016-15, 2016-16, 2016-17, 2016-18 et 2016-19

Rés. 2016-187

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport du trésorier adjoint portant le numéro TR2016-10 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes 2016-14, 2016-15, 2016-16, 2016-17, 2016-18 et 2016-19, pour les périodes 14, 15, 16, 17, 18 et 19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.22 Procès-verbal de la rencontre du comité de toponymie tenue le 13 avril 2016

Rés. 2016-188

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

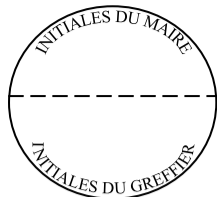
De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2016-41 et d'accepter pour dépôt le procès-verbal de la rencontre du comité de toponymie qui s'est tenue le mercredi 13 avril 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.23 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le mercredi 18 mai 2016

Rés. 2016-189

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2016-11 et d'accepter pour dépôt le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le mercredi 18 mai 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Comité général du 20 juin 2016

4.2.1 **Mesure disciplinaire - Numéro d'employé 1603**

Rés. 2016-190

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2016-07 et d'imposer à l'employé portant le numéro 1603 une suspension sans solde d'un mois. La direction du service concerné déterminera les dates de cette suspension, selon les besoins du service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.2 **Demande de soutien - Demi-marathon Eau Grand Air**

Rés. 2016-191

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport du coordonnateur aux communications et au service à la clientèle portant le numéro CO2016-14 et d'accepter la demande de soutien de la corporation Eau Grand Air, d'une valeur estimée à 1 250 \$ en biens et services ainsi que d'une contribution financière de 5 000 \$, plus taxes si applicables, pour la tenue du Demi-marathon Eau Grand Air.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

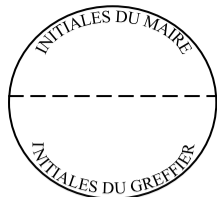
4.2.3 **Nominations au sein du Club de hockey junior majeur de Baie-Comeau inc.**

Rés. 2016-192

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport du directeur des loisirs, sports et vie communautaire portant le numéro LO2016-12 et d'accepter que la Ville de Baie-Comeau procède aux nominations suivantes comme administrateurs et titulaires desdites fonctions au sein de la corporation « Club de hockey junior majeur de Baie-Comeau inc. » pour la saison 2016-2017 du Drakkar de Baie-Comeau :

- M. François Corriveau, président du Club de hockey junior majeur de Baie-Comeau inc. et membre privilégié au sein de Hockey junior Baie-Comeau;
- M. Clovis Gagnon, directeur du Club de hockey junior majeur de Baie-Comeau inc. et gouverneur du Club auprès de Hockey junior Baie-Comeau ainsi qu'auprès de la LHJMQ;
- M. Richard Ouellet, vice-président du Club de hockey junior majeur de Baie-Comeau inc., membre privilégié au sein de Hockey junior Baie-Comeau, substitut de Clovis Gagnon à titre de gouverneur du club et représentant du propriétaire auprès de la LHJMQ;
- Mme Danielle Bernatchez, trésorière du Club de hockey junior majeur de Baie-Comeau inc.;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

- Mme Annick Tremblay, secrétaire du Club de hockey junior majeur de Baie-Comeau inc.;
- M. Yvon Boudreau, directeur du Club de hockey junior majeur de Baie-Comeau inc. et substitut du directeur général de la Ville à titre de membre privilégié auprès de Hockey junior Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.4 Avenant no 2 au bail du 1000-1010, rue de Mingan

Rés. 2016-193

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2016-47 et d'autoriser le directeur général à signer l'avenant no 2 au bail 05634B02 entre la Société québécoise des infrastructures et la Ville de Baie-Comeau pour le local situé au 1000-1010, rue de Mingan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.5 Renouvellement protocole d'entente - Croisières Baie-Comeau

Rés. 2016-194

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro ACT2016-22 afin d'autoriser le maire et la greffière à signer le protocole d'entente de trois (3) ans, soit pour les années 2016, 2017 et 2018 avec l'organisme « Croisières Baie-Comeau », prévoyant une aide financière de 172 000 \$ annuellement, plus taxes si applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.6 Demande d'aide financière - Société historique de la Côte-Nord

Rés. 2016-195

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro ACT2016-24 afin d'accorder une aide financière de 2 000 \$ à la Société historique de la Côte-Nord pour la réalisation d'une exposition lors de la saison estivale 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.7 Demande d'aide financière - Symposium de peintures de Baie-Comeau 30^e anniversaire

Rés. 2016-196

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro ACT2016-25 afin d'accorder une aide financière de 1 000 \$ à l'organisme « Symposium de peintures de Baie-Comeau inc. » dans le cadre de son 30^e anniversaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.2.8 Modifications aux horaires des heures d'ouverture de la bibliothèque Alice-Lane et du point de service

Rés. 2016-197

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro ACT2016-26 et d'accepter les nouveaux horaires pour les heures d'ouverture de la bibliothèque Alice-Lane et du point de service, tel que décrit ci-dessous, et ce, à compter du 1^{er} juillet, pour l'année 2016 :

BIBLIOTHÈQUE ALICE-LANE

Horaire régulier :

Lundi au mercredi :	10 h à 20 h
Jeudi :	10 h à 17 h
vendredi :	12 h à 17 h
Samedi :	10 h à 17 h
Dimanche :	12 h à 17 h

Horaire d'été :

Lundi au mercredi :	10 h à 18 h
Jeudi :	10 h à 17 h
Vendredi :	12 h à 17 h
Samedi :	10 h à 17 h
Dimanche :	Fermé

POINT DE SERVICE

Horaire régulier :

Lundi au vendredi :	13 h 15 à 17 h
Samedi :	Fermé
Dimanche :	Fermé

Horaire d'été : Fermé

L'horaire estival s'étendra de la première semaine de juin jusqu'à la fête du Travail inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.9 Plan d'implantation et d'intégration architecturale - 17, place La Salle

Considérant que la rénovation de la façade de ce bâtiment commercial est bénéfique pour le voisinage du centre-ville place La Salle;

Considérant que la nature du projet n'intègre aucun élément pouvant nuire à l'organisation initiale de la façade;

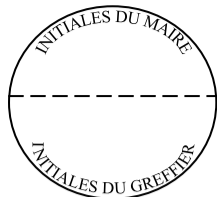
Considérant que la composition de la façade modifiée rappelle les lignes directrices;

Rés. 2016-198

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2016-17 et d'accepter la demande concernant le Plan d'implantation et d'intégration architecturale permettant la rénovation de la façade avant du bâtiment commercial sis au 17, place La Salle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.2.10 Création de poste permanent d'un technicien de son

Rés. 2016-199

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2016-25 afin de créer un poste de technicien de son affilié à la convention collective du Syndicat des employées et employés de bureau et loisirs et ainsi nommer monsieur Yvan Pineau à ce titre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.11 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le mercredi 8 juin 2016

Rés. 2016-200

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2016-16 et d'accepter pour dépôt le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le mercredi 8 juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. CORRESPONDANCE, PÉTITIONS ET DÉROGATIONS MINEURES

5.1 Dérogations mineures

5.1.1 9, avenue Montcalm

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation visant le 9, avenue Montcalm;

Considérant la demande de dérogation déposée par la propriétaire du 9, avenue Montcalm;

Considérant que cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2016-201

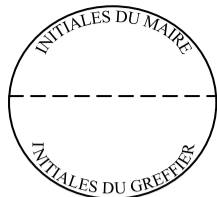
Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : la conseillère Léa Thibault

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation de l'agrandissement du bâtiment principal, situé en cour latérale de la résidence du 9, avenue Montcalm. L'agrandissement possède une marge de recul latérale de 0,12 m, calculée à partir du revêtement, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge de recul latérale de 2 m pour ce type de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.2 1082, boulevard Jolliet

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation visant le 1082, boulevard Jolliet;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Considérant la demande de dérogation déposée par le propriétaire du 1082, boulevard Jolliet;

Considérant que cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2016-202

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard
Appuyé par : le conseiller Yves Montigny

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser la hauteur du garage isolé, situé en cour arrière du 1082, boulevard Jolliet. Le garage possède une hauteur moyenne de 4,56 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit que la hauteur maximale d'un bâtiment accessoire est fixée à 4,25 m.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.3 700, boulevard Laflèche (hauteur enseignes)

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation visant le 700, boulevard Laflèche;

Considérant la demande de dérogation déposée par la propriétaire du 700, boulevard Laflèche;

Considérant que cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2016-203

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant l'installation d'enseignes posées à plat, ayant une hauteur inférieure de 2,50 m pour le bâtiment commercial du 700, boulevard Laflèche. Les enseignes ont une hauteur minimale de 1,29 m par rapport au dessus du niveau moyen du sol, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit que leur hauteur, depuis le sol ou le trottoir, doit avoir un minimum de 2,50 m.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.4 700, boulevard Laflèche (superficie enseignes)

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation visant le 700, boulevard Laflèche;

Considérant la demande de dérogation déposée par la propriétaire du 700, boulevard Laflèche;

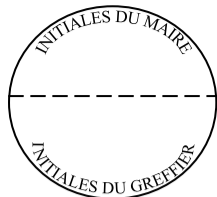
Considérant que cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2016-204

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant l'installation d'enseignes directionnelles posées à plat, ayant une superficie supérieure à 1 m², pour le bâtiment commercial du 700, boulevard Laflèche. Les enseignes ont une superficie maximale de 2,59 m², alors que la réglementation d'urbanisme prévoit que l'enseigne directionnelle possède une superficie maximale de 1 m².

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

5.1.5 157, avenue Damase-Potvin

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation visant le 157, avenue Damase-Potvin;

Considérant la demande de dérogation déposée par le propriétaire du 157, avenue Damase-Potvin;

Considérant que cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny
Appuyé par : le conseiller Yvon Boudreau

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant la construction d'un abri d'auto situé en cour latérale, attenant à la résidence du 157, avenue Damase-Potvin. L'abri d'auto possède une largeur de 3,2 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit qu'un abri d'auto attenant doit avoir une largeur minimale de 3,65 m.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.6 2260, boulevard Manicouagan

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation visant le 2260, boulevard Manicouagan;

Considérant la demande de dérogation déposée par la propriétaire du 2260, boulevard Manicouagan;

Considérant que cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : le conseiller Yvon Boudreau

De reporter la demande de dérogation mineure à la séance du 5 juillet 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.7 735, rue Jean XXIII

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation visant le 735, rue Jean XXIII;

Considérant la demande de dérogation déposée par le propriétaire du 735, rue Jean XXIII;

Considérant que cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

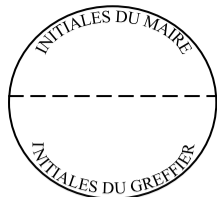
D'accepter la demande de dérogation mineure permettant la transformation de l'abri d'auto attenant à la résidence du 735 rue Jean XXIII en garage. Le garage attenant à la résidence possédera une superficie de 66,82 m² et 109 % d'empiètement dans la cour arrière, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit qu'un garage attenant ne doit pas avoir une superficie supérieure à 50 % de la superficie du rez-de-chaussée du bâtiment principal, soit 45 m² maximum et un empiètement maximal dans la cour arrière est fixé à 50 % de la largeur du mur latéral du bâtiment principal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2016-205

Rés. 2016-206

Rés. 2016-207



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

5.1.8 48, avenue D'Iberville

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation visant le 48, avenue D'Iberville;

Considérant la demande de dérogation déposée par le propriétaire du 48, avenue D'Iberville;

Considérant que cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2016-208

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault
Appuyée par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De refuser la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation du garage isolé situé en cour avant ne donnant pas sur la façade principale de la résidence du 48, avenue D'Iberville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 Rapport financier et rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2015

Rés. 2016-209

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

D'accepter pour dépôt le rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2015 de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Intercar - Demande de révision - Décision de la Commission des transports du Québec

Considérant qu'Intercar a fait une demande à la Commission des transports du Québec visant à modifier son horaire de liaison entre Baie-Comeau et Québec, sans préalablement consulter le milieu nord-côtier;

Considérant que la Commission des transports du Québec, dans sa décision du 15 juin 2016, a accepté d'annuler les départs de 6 h 50 à partir du terminus du boulevard La Salle à Baie-Comeau et de 17 h 15 à partir du Terminus Ste-Foy;

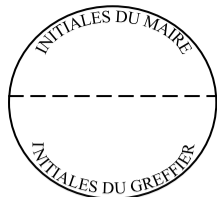
Considérant que la demande de modification d'horaire a été publiée dans les autobus et que la Ville de Baie-Comeau n'a pas été avisée;

Considérant que suite à la décision de la Commission des transports du Québec, il sera impossible d'aller et de revenir de Québec dans la même journée;

Considérant que le maintien des liaisons antérieures est essentiel pour les résidents de la Côte-Nord;

Considérant que les articles 17.2 et suivants de la Loi sur les transports permettent à tout intéressé de demander la révision d'une décision de la Commission des transports du Québec;

Considérant que la Ville de Baie-Comeau désire être entendue devant la Commission des transports du Québec afin de permettre que soit maintenue intacte la desserte d'Intercar entre Baie-Comeau et Québec;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Rés. 2016-210

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Léa Thibault

Que la Ville de Baie-Comeau demande la révision de la décision de la Commission des transports du Québec rendue le 15 juin 2016 concernant l'annulation des départs de 6 h 50 à partir du terminus du boulevard La Salle à Baie-Comeau et de 17 h 15 à partir du Terminus Ste-Foy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

7.1 Adoption d'un premier projet de règlement modifiant le Règlement 2003-649 sur les dérogations mineures

Rés. 2016-211

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Yves Montigny

D'adopter en premier projet de règlement les modifications au Règlement 2003-649 sur les dérogations mineures, conformément au projet déposé à la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Adoption d'un premier projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage

Rés. 2016-212

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny
Appuyé par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2016-15 et d'adopter, en premier projet de règlement, le règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage, et ce, conformément au projet déposé à la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

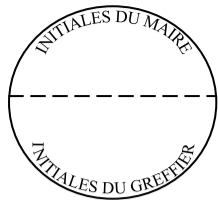
8. AVIS DE MOTION

8.1 Projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau

Le conseiller Yvon Boudreau donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau. De plus, il demande dispense de lecture puisque copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil le 14 juin 2016.

8.2 Projet de règlement modifiant le règlement 2003-644 concernant le zonage

La conseillère Reina Savoie-Jourdain donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage, visant à limiter l'usage de véhicules désaffectés, conteneurs ou remorques, comme bâtiment accessoire et à modifier les normes encadrant les enseignes numériques.



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

10. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée, il est 20 h 47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CLAUDE MARTEL
MAIRE

ANNICK TREMBLAY
GREFFIÈRE

Rés. 2016-213